



# NOTRE COMMUNE INTRODUIT LA TAXE AU SAC

1<sup>er</sup> janvier 2013

Plus d'informations sur le site [www.vaud-taxeausac.ch](http://www.vaud-taxeausac.ch)

Dans le cadre du respect de la législation et après plusieurs études d'opportunité tant au niveau technique que financier, plus de 200 communes, par l'intermédiaire des périmètres de gestion des déchets, GEDREL, VALORSA, SADEC et STRID se sont associées pour introduire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 un système régional de taxe au sac, couplé à une taxe de base par habitant. Cette dernière, prévue dans le nouveau règlement communal, ne sera pas perçue à Ecublens, la Municipalité ayant prévu son remboursement comme mesure sociale d'allègement.

Ce système permet de responsabiliser les détenteurs de déchets tout en limitant les coûts techniques, financiers et administratifs y relatifs.

Tous les particuliers, ménages, ainsi que les commerçants, artisans et petites entreprises, dont la levée des déchets est effectuée par la Commune, ont l'obligation d'utiliser dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 les sacs taxés officiels du concept régional.

Les sacs officiels seront disponibles dès le 10 décembre 2012 dans la grande distribution, de nombreux commerces proches de chez vous, ainsi que dans les offices de Poste. Ils se déclinent en quatre tailles: 17, 35, 60 et 110 litres.

Contenanc e [litres]	Unités par rouleau	Prix du rouleau [CHF TTC]	Coût par sac [CHF TTC]
17	10	10.00	1.00
35	10	20.00	2.00
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

[Mesures sociales d'allègement de la taxe](#)

## Contenu autorisé dans les sacs officiels

Les sacs ne doivent contenir que des matières incinérables non recyclables comme :

- déchets encombrants (inférieurs à 60 cm et qui entrent dans un sac poubelle de 110 litres)
- berlingots de lait, de jus de fruits en carton plastifié
- bouteilles vides de vinaigre ou d'huile
- sachets en plastique, emballages et petits objets en plastique non recyclables tels que recharge de savon, lessive, flacon de shampoing, tube de dentifrice, barquette de viande, de légumes, etc.
- emballages en papiers ou cartons souillés, tels que carton de pizza, mouchoirs, papier de ménage, etc.
- produits d'hygiène tels que nettoie-oreilles, lingettes, couches culottes, serviettes, tampons hygiéniques, etc.
- textiles hors d'usage ou souillés
- sacs d'aspirateurs
- déchets composites tels que les emballages, les objets composés de matières diverses indissociables, les mégots, etc.
- les petits bris de vaisselle, de vitres, de miroirs, ampoules à filament, etc



[Les déchets que vous devez jeter à la poubelle](#)

[Autres informations sur les déchets](#)